

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Quenardel, Maire.

Présents : QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude - CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine - - LIOTARD Régine – BONNARD-DREVARD Nathalie - FAURE Joël - MOUTON Martine – FIERE Pascale - ARNAUD Alexandre - UGHETTO Dominique.

Absents avec procuration : MOULIN Geneviève (CHASTAN Thierry) - GONTARD Christopher (ARNAUD Alexandre)

Absents sans procuration : VETTOVALLI Michel - LERAT Frédéric

Secrétaire de séance : LALANNE Claude

Délibération n°1.1

Objet : Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint après le décès d'un adjoint

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Suite au décès de Madame Bernadette Dray, deuxième adjointe, il est proposé au Conseil Municipal de porter à trois le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide, la détermination à trois postes le nombre d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Savasse, le 20 septembre 2023
Le Maire,

